

PROCEDURE « NORMALE » INTEMPERIES

1

Vendredi **avant** 16 h 00

Cliquez sur le formulaire pour y accéder



A envoyer à intemperies@foot49.fff.fr

Si procédure validée, match reporté par le District.

Si procédure non validée (ou non utilisée), le match n'est pas reporté.

Étape suivante

2

Vendredi **après** 16 h 00 et jusqu'à l'heure du match

Procédure dérogatoire pour les :

**Seniors D4, D5,
Vétérans,
Seniors F, U18F
U19, U17, U15**

Cliquez sur le formulaire pour y accéder



A envoyer à intemperies@foot49.fff.fr

[Formulaire de report par dérogation à l'article 17](#)

L'arrêté municipal peut dans ce cas être transmis jusqu'au lundi minuit

SAUF pour les Seniors M (D1, D2, D3) : les équipes sont tenues de se présenter sur le terrain et une feuille de match attestant de la présence des joueurs des 2 équipes doit être établie.

3

PROCEDURE « D'URGENCE » INTEMPERIES



Sur décision du District le jeudi précédant le WE de compétition ➔ info sur site officiel + messagerie officielle des clubs (Permanence d'élus du District qui traitent les demandes de report par arrêté municipal au cours du week-end)

Cliquez sur le formulaire pour y accéder



Au plus tard 3 h avant le début de la rencontre, La veille avant 19 h pour les matchs du lendemain matin.

A envoyer à intemperies@foot49.fff.fr

[Formulaire d'impraticabilité](#)

Si procédure validée, réponse de la permanence par mail

En l'absence des démarches 1, 2 (et 3 si procédure d'urgence décidée), les équipes sont tenues de se présenter sur le terrain.

Dans tous les cas, seul le District est tenu d'avertir les arbitres du report des rencontres (sauf pour les Vétérans)